

Ville de Malakoff

Centre Communal d'Action Sociale
Pôle Résidences Autonomie

Rapport d'orientation budgétaire 2025

Résidence Autonomie Joliot-Curie

Budget annexe au CCAS

La résidence autonomie JOLIOT-CURIE propose une offre d'hébergement de 40 logements de Type 1 pour les séniors de plus de 60 ans dans l'objectif du maintenir de l'autonomie et du lien social dans un environnement sécurisé.

Son fonctionnement repose sur les ressources humaines suivantes :

- le responsable du pôle résidences (0.5 ETP)
- la maitresse de maison logée sur site (1 ETP)
- une agente polyvalente (0,37 ETP)
- la directrice du CCAS (0,125 ETP)

rattachés tous les 4 au CCAS.

A cela s'ajoutent :

- les services de la ville, dont 1 agent d'entretien et de restauration de la DRIEL (1ETP), avec mise à disposition de diverses fonctions ressources (finances, RH, etc..)
- le personnel ressource CCAS et ville

Les prestations apportées par le CCAS et la ville font l'objet d'une refacturation annuelle sur le budget de la résidence, en fonction de la prestation fournie. La refacturation avec la ville fonctionne avec un acompte et un solde.

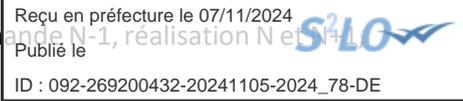
Compte tenu des orientations budgétaires fiées par la ville en 2025, les principales propositions d'évolution 2025 pour le budget de la résidence Joliot-Curie sont :

A- Budget de fonctionnement

En dépenses :

- Forte augmentation des **dépenses refacturées par la ville** (hors RH) : en référence aux dépenses de l'exercice 2024, notamment les interventions ascensoristes en forte augmentation sur 2024 ainsi que le solde 2023 pas encore refacturé par la ville : le montant proposé au BP25 est équivalent à celui du BP + BS 2024.
- Une hausse des **dépenses de personnel pour la ville et le CCAS** en lien avec :
 - une augmentation liée au GVT (Glissement Vieillessement Technicité) ;
 - le passage à temps de l'agent polyvalent ;
 - légère augmentation de la ligne consacrée à accueil d'un jeune volontaire en service civique (indemnisation et remboursement Navigo pour la durée d'un contrat).
- **Maintien des frais liés aux remplacement des astreintes** de week-end des maitres de maison, environ 22 week-end sur l'année pendant les périodes de prise de congés
- **Dotations aux amortissements** : hausse probable, en lien avec l'amortissement du matériel informatique acquis en 2024
- Forte augmentation **des prestations de service** : reconduction de la demande concernant le Tai-Chi en 2025 et demandes d'autres activités : socio-esthétique, médiation animale, pack créatif, atelier nutrition et activité physique adaptée. Ces dépenses sont compensées par le forfait autonomie du

département selon un calendrier qui peut s'étaler sur 3 exercices (demande N-1, réalisation N et N+1).
remboursement sur N+1, voire n+2).



- **Traitement, prévention et assurance contre les nuisibles** : punaises de lit, cafard.
- **Sécurité** : téléassistance : partie communes et logement (incendie) dans le cadre du marché public du pôle Séniors.

En recettes :

- Maintien du niveau des recettes tarifaires liée à **l'hébergement**, compte tenu des variables suivantes :
 - en fonction du prix d'hébergement : Un arrêté publié en décembre relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées permet de fixer le pourcentage d'augmentation annuelle plafond. **Cette augmentation concerne la partie "charges"** de notre loyer. **Concernant la partie hébergement**, c'est l'IRL (Indice de Référence des Loyers) qui s'applique, avec la formule suivante : Nouveau loyer = montant actuel du loyer x IRL du 2e trimestre de l'année N-1 / IRL du 2e trimestre de l'année N-2.
 - Les départs de résidents engendreront des périodes de travaux et de vacances d'occupation des logements.
 - Les nouveaux logement engendrent des recettes supérieures aux anciens, en raison de l'augmentation des tarifs qui avait été actée en 2022.
 - Les frais de téléassistance intégrés au tarifs d'hébergement pour tous les résidents.
- **La subvention du CCAS** : elle est en augmentation afin de couvrir l'accroissement des dépenses notamment en personnel.
- Augmentation du niveau de la **subvention** octroyée par le département à travers le **forfait autonomie**.

B- Budget d'investissement

En dépenses :

- Selon les dépenses qui seront à réaliser pour du mobilier (parties communes) et du matériel de bureau. De plus, un changement de logiciel est envisagé, notamment pour sécuriser les processus de facturation, qui sont très spécifiques pour les Etablissement Sociaux et Médicaux Sociaux.
- Evaluation externe prévue en 2025 (obligation légale).

En recettes :

- Dotations aux amortissements en fonction des dépenses d'investissement réalisées en 2024.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, suite à la présentation du rapport d'orientation budgétaire de la résidence autonomie JOLIOT CURIE pour l'exercice 2025.